Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): **- (2016)**

Heft 21

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Editorial

Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous le savez tous, nous devons en permanence nous remettre en question pour nous améliorer, être plus efficace et plus efficient et plus en phase avec le monde en constante évolution dans lequel nous vivons. Ceci est valable tant au niveau personnel pour chacun d'entre nous que pour les organismes dans lesquels nous travaillons, que ce soit dans les bureaux privés ou dans l'administration. Ainsi l'Office fédéral de topographie swisstopo a déjà connu de nombreuses réorganisations, mais celle qui se profile touche très directement la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M). En effet, à partir du 1er janvier 2017, les deux domaines actuels «Direction fédérale des mensurations cadastrales» et «Géodésie» ne feront plus qu'un. Cette fusion nous permettra de gagner en efficacité, de profiter de synergies, et d'avoir un effectif plus important et plus flexible, encore mieux à même de répondre aux besoins de nos partenaires et de nos clients.

Le métier de base de la grande majorité des collaborateurs des deux domaines actuels est le même, et si chacun s'est fortement spécialisé dès la fin de ses études, le background commun facilitera les échanges professionnels et la compréhension réciproque. C'est donc une belle équipe d'une quarantaine de collaborateurs que j'aurai le plaisir de piloter au service de la mensuration géodésique nationale, de la mensuration officielle (MO) et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dès le début de l'année prochaine. Nous sommes actuellement en train d'affiner l'organisation de ce nouveau domaine et nous pourrons vous donner des informations plus détaillées dans le prochain numéro de «cadastre».

Concernant la MO et le cadastre RDPPF, c'est le mode de fonctionnement même de ces deux tâches publiques – que l'on appelle «tâches communes»[1] dans le jargon fédéral – qui est en train d'être réévalué. En effet, une motion[2] acceptée par le Parlement fédéral en 2015 demande de procéder à un examen complet des tâches communes, pour analyser si responsabilité et financement doivent continuer à être partagés entre Confédération et cantons. Les travaux sont pilotés par l'administration fédérale des finances, mais nous aurons bien évidemment notre mot à dire, tout comme notre partenaire principal au niveau des cantons, CadastreSuisse.

L'article en page 4 vous permettra d'ailleurs de mieux faire connaissance avec cet organisme, partenaire essentiel de la D+M dans le pilotage et la gestion tant de la MO que du cadastre RDPPF.

Le nouveau modèle de données de la MO (voir article en page 8) va lui aussi apporter son lot de nouveautés, pas seulement dans son contenu, mais également dans sa structure, le groupe de travail proposant une nouvelle gestion dynamique et flexible dudit modèle pour pouvoir rester en phase avec le rythme d'évolution toujours plus soutenu de la société, de l'économie, des besoins du marché et de la technologie.

Bref, nous vivons dans le changement, et ce n'est bien évidemment pas fini! La revue «cadastre» est un bon moyen de se tenir au courant des évolutions en cours dans nos domaines d'activités et je vous souhaite une excellente lecture du présent numéro.

Marc Nicodet
Responsable de la Direction fédérale
des mensurations cadastrales

[1] «Tâches communes» puisque ces tâches sont confiées à deux échelons étatiques – Confédération et cantons – au travers d'un partenariat, qui fixe les compétences et les responsabilités de chacun.

[2] 13.3363 Motion Conseil National (Commission des finances-CN 12.101). Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons